

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-050205-166

DATE : Le 25 février 2020

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PATRICK GOSSELIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :


SERICO-IMPRO INC.
Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEILS INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **VU** la demande de RICHTER GROUPE CONSEILS INC., syndic à la proposition de SERICO-IMPRO INC., débitrice;
- [2] **VU** l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] **VU** qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été déposée dans les délais requis;
- [4] **PAR CES MOTIFS:**
- [5] **ORDONNE** que RICHTER GROUPE CONSEILS INC. soit libéré à l'égard de la proposition de la débitrice.


Me PATRICK GOSSELIN, registraire
